

Fixation du prix de vente des repas sur roues

[Approbation](#)

Vote conseil communal : 29 mars 2023

Approbation ministérielle : 10 mai 2023, réf. : 842xc7339

[Texte du règlement](#)

Le prix de vente d'un repas délivré par le service « repas sur roues » est fixé à partir du 1^{er} avril 2023 comme suit :

- 12,62 € par repas,
 - 1,37 € pour la livraison d'un repas,
- donc au total à 13,99 € par repas.